

Éligible à la GIPA 2016 (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) ? Calculez vous-mêmes !

La CFDT vous propose un simulateur pour calculer votre GIPA !

La GIPA est reconduite pour 2016 (période allant du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015).

Un [arrêté paru le 27 juin](#) fixe au titre de l'année 2016 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). Pour la période de référence du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015, le taux de l'inflation ainsi que les valeurs annuelles du point d'indice à prendre en compte sont les suivants :

- taux de l'inflation : +3,08 %
- valeur moyenne du point d'indice en 2010 : 55,5635 euros
- valeur moyenne du point d'indice en 2014 : 55,5635 euros.

La GIPA résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné. Il est calculé en fonction d'une formule prévue par le décret [n° 2008-539 du 6 juin 2008](#).

Pour connaître votre GIPA 2016, télécharger le simulateur de la CFDT en cliquant sur les liens ci-dessous.

1 – Calculette au format Microsoft Excel [gipa_2016_-
_le_calculateur](#)

2 – Calculette au format Libre Office Calc [gipa_2016_-
_le_calculateur](#)

Il vous suffira d'indiquer vos indices figurant sur vos fiches de paie de décembre 2011 et 2015.

La GIPA est soumise aux cotisations sociales (CSG, CRDS et contribution solidarité), à l'Erafp et à l'impôt sur le revenu (voir [VOS DROITS sur le site de l'UFFA-CFDT](#)).

Relevé de décisions du Comité technique spécial DRAAF du 16 juin 2016

La CFDT était représentée par Jacques Moinard, Géraldine Chadirat et Jean Poitou-Duplessy. La présidence était assurée par Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale du MAAF.

Les principaux points abordés lors de ce CT ont été les suivants :

- Réforme territoriale de l'État
- Transfert des moyens de fonctionnement des DRAAF du BOP215 au BOP333
- Situation à Mayotte
- Odeadom

[CR_CTDRAAF_16juin2016_cle4475a9](#)

CAP des adjoints techniques formation-recherche (7 juin 2016)

Relevé d'informations concernant la CAP des ATFR du 7 juin 2016.

CAP des adjoints administratifs (7 juin 2016)

Relevé d'informations concernant la CAP des adjoints administratifs (7 juin 2016).

Compte-rendu du CTM du 2 juin 2016

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous accéderez directement au compte-rendu

du Comité technique ministériel qui s'est tenu le 2 juin 2016.

Les points suivants ont été abordés durant ce CTM :

- Services d'économie agricole des DDT
 - - Réforme territoriale
 - - Contractuels
 - - Poursuite du plan de déprécarisation
 - - Temps de travail en abattoir de volailles
 - - Commission parlementaire abattoirs
 - - IFCE

Télécharger le [compte-rendu](#)

[INFORMATION_CFDT_CTM_DU_02_06_2016_cle892e72](#)

N'hésitez pas à contacter les représentants CFDT.

Relevé d'informations de la CAP des IPEF du 3 juin 2016

La CFDT était représentée par Nadou CADIC et Philippe HEDRICH.

La CAP était présidée par Cécile AVEZARD, Directrice des Ressources Humaines au SG du MEEM, avec Jacques CLÉMENT, Directeur des Ressources Humaines au SG du MAAF, en présence

de la Cheffe de Corps, Anne-Marie LEVRAUT.

A télécharger

[CR-CAP-IPEF-3JUIN2016_cle421e18](#)

Quand a lieu la prochaine CAP/CCP ?

Voici le calendrier des CAP et CCP pour le second trimestre 2016 (à télécharger)

[CAP_CCP_AUTOMNE_2016](#)

Pour des articles plus spécifiques concernant les CAP ou CCP, chercher les articles de catégorie « CAP-CCP »

Compte rendu de la CCP du 2 juin 2016

La commission consultative paritaire des contractuels (CDD/CDI) est présidée par Noémie Le Quellenec, sous-directrice Mobilité, Emplois, Carrières au secrétariat général du MAAF.

La CFDT était représentée par Eric Garberoglio (représentant titulaire pour la catégorie A), Patricia Monin et Jean-Pierre Quéméré (experts CFDT).

1 – Examen des demandes de mobilité

Dans le souci de respecter la vie privée des agents, nous avons décidé de pas mettre leurs noms dans les articles publiés sur notre site, qui est d'accès public. Les agents concernés par la mobilité ont tous reçu un courrier électronique personnel les informant du résultat.

2 – Questions diverses de la CFDT

– Plan et calendrier prévisionnel de déprécarisation au MAAF, suite à la publication de la loi « déontologie ».

Le décret d'application n'est pas encore paru. L'administration fait part de sa volonté ambitieuse de mettre en place une déprécarisation importante. Elle va organiser rapidement un groupe de travail portant sur les modalités et les procédures à mettre en place (nombre de concours, nombre de postes ouverts...).

– Combien d'agents du MAAF sont concernés par le décret 2016-626 du 18 mai 2016 modifiant le décret 2000-239 du 13 mars 2000 instituant une prime spéciale en faveur de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture ?

Il s'agit juste d'une régularisation juridique des contrats concernant certains contractuels du statut unique et les 11 ouvriers hydrauliques. Cette régularisation n'aura aucune répercussion financière pour les agents concernés.

– Point sur la situation des agents CDD « Balny » transférés aux Conseils régionaux.

Sur les onze agents concernés par ce transfert, sept ont été repris par des Conseils régionaux, un a réussi le concours de rédacteur territorial et a été recruté par son Conseil Régional, un a démissionné au 1er juin 2015 et deux n'ont pas vu leur contrat reconduits par leur Conseil régional.

N'hésitez pas à contacter les représentants CFDT.